

AVIS PUBLIC - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal étudiera, lors de l'assemblée ordinaire du lundi 5 juillet 2021 à 19 h à la salle du conseil située au 403, rue Principale à Stoke ou tenue à huis clos selon le décret ministériel en vigueur relativement à la pandémie de COVID-19, les demandes de dérogation mineure suivantes :

Subdivision du terrain situé au 140, route 216 (lot 5 286 894)

La demande consiste à obtenir l'autorisation du subdiviser le lot d'une superficie totale de 4 526,7 m² en deux lots distincts de 2 215,7 m² et de 2 301 m². Le *Règlement de zonage numéro 461* édicte une superficie minimale de 2 787 m².

Régularisation d'un bâtiment accessoire au 154, rue Viger (lot 5 286 925)

La demande consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire construit à une distance de 1,92 mètres de la marge latérale du lot. Le *Règlement de zonage numéro 460* édicte une distance minimale de 2 mètres.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut communiquer avec l'inspecteur municipal par courriel à inspection@stoke.ca ou par téléphone au 819-878-3790, poste 224 et intervenir auprès du Conseil lors de l'assemblée du 5 juillet 2021 à 19 h. Advenant le cas où l'assemblée serait tenue à huis clos, les citoyens voulant intervenir sont invités à soumettre leurs questions et commentaires par courriel au service de greffe avant 16 h 30 le 2 juillet 2021 par courriel à greffe@stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 18^e JOUR DE JUIN 2021.



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière